



Garnich, le 22 octobre 2025

AVIS AU PUBLIC

Projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Garnich, au lieu-dit « rue des Trois Cantons », nos cad 181/5385 et 181/5386, section B de la commune de Garnich, présenté par le bureau d'architectes et d'urbanistes « Planetplus »

La délibération du Conseil Communal du 14 juillet 2025, relative à l'approbation du projet d'aménagement particulier susmentionné, a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 15 octobre 2025, référence 20053/5C.

Le projet est déposé aux bureaux du service technique, où le public pourra en prendre connaissance.

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours contre la décision intervenue est ouvert devant le tribunal administratif.

Ce recours doit être introduit dans les trois mois de la publication du susdit acte.

Garnich, le 22 octobre 2025

Pour le collège des bourgmestre et échevins:

La secrétaire,

La présidente,



Commune de Garnich
15, rue de l'École
L-8353 Garnich
www.garnich.lu

Dossier traité par :
Laurent GINDT
38 00 19 – 217
laurent.gindt@garnich.lu